

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à vingt heures, en la Mairie de Chênex.

- 1. Approbation du procès verbal du précédent Conseil Municipal**
- 2. Divers (réunion publique Collège du Vuache, CR conseil d'école, point enquête publique PLU, ...)**
- 3. Retour d'informations réunions CCG**
- 4. Informations urbanisme**
- 5. Vote tarifs services périscolaires**
- 6. Attribution marché de travaux extension école**
- 7. Attribution marché restauration scolaire**
- 8. Ouverture poste d'animateur périscolaire**
- 9. Acquisition terrain pour projet de stationnement Vert Pré**

← **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JUILLET 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Présents : Michel BARROYER, Jocelyne COINDET, Pierre-Jean CRASTES, Léon DUVAL, Marianne RICARD, Patricia COLIN, Mélanie MÜLLER CARRILLAT, Stéphane ROZE, Jean-Luc ROTH,

Excusés: Martine MABUT, Julie CAMPIGLIA, Fabian BOURDIN, Philippe PARENT, Nadège LAMARLE,

Jocelyne COINDET a été élue secrétaire.

1. Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du compte-rendu du 29 Mai 2018

2. Divers

- Réunion Publique Collège du Vuache :

Suite à la réunion Publique qui s'est tenue le 26/06 à Valleiry, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'emplacement du collège a été validé. Celui-ci sera implanté sur le terrain à côté de l'entreprise VIROLLET appartenant à la chaîne alimentaire CARREFOUR mais aussi à la famille VIROLLET. Le Département s'engage également à acheter le terrain limitrophe comprenant une grande maison.

La fin des travaux est prévue pour 2023.

- Retour Conseil d'école :

Monsieur le Maire fait un retour du dernier conseil d'école. Monsieur le Maire informe que la Commune est en dessous des seuils des effectifs et que la 5^{ème} aurait pu être fermée à compter de la rentrée. L'inspecteur de l'Académie maintient pour la prochaine rentrée la 5^{ème} classe au vu du nombre important d'enfants inscrits en maternelle.

- Fête du Village :

L'Association « Chênex Animation » suite à sa dernière manifestation organisée en Mai a renouvelée sa demande de subvention.

Monsieur le Maire précise que l'Association a à ce jour des fonds en caisse importants et que la commune versera une éventuelle subvention en fonction des résultats de sa prochaine manifestation.

- Association APE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Président de l'APE a fait une demande de subvention pour du matériel. L'Association précise qu'il s'agit de matériel uniquement pour l'APE et non pour l'ensemble des Associations de la Commune.

Monsieur le Maire a demandé au Président de l'Association de présenter un dossier complet au prochain Conseil Municipal.

- Point Enquête Publique PLU :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Commissaire Enquêteur a présenté son bilan suite à l'enquête publique et remis les demandes pour avis avant de présenter son rapport.

Monsieur le Maire précise que le rapport du Commissaire enquêteur est à titre consultatif.

Suite aux diverses demandes, le Conseil Municipal propose pour :

- **Visite et courrier de madame TAPONNIER Sabine**

Avis défavorable, cette extension serait incompatible avec les prescriptions du Scot

- **Visite de madame HAGEMANN Karin**

Avis défavorable, cette extension complémentaire à ce qui est déjà accordé serait incompatible avec les prescriptions du Scot

- **Visite et courrier de monsieur et madame HARENT**

Redéfinir la zone avec la possibilité de rétrécir l'emplacement réservé.

- **Visite de monsieur DUVAL Léon domicilié à Chênex le 4 juillet 2018.**

- **Visite de madame VIANNAY et de monsieur BOTTINI et courrier de leur avocat Me Berthé du 2 juillet 2018.**

Avis défavorable

- **Visite et courrier de monsieur VIONNET Christian**

Avis défavorable

- **Visite monsieur PAUTEX Jean-Pierre**

Avis défavorable à un agrandissement au-delà de ce qui est prévu au projet de PLU

- **Courrier de monsieur BENOIT Philippe**

Avis défavorable

- **Courrier de madame DUCROS**

Avis défavorable : les zones d'extension sont situées à proximité des équipements publics en cohérence avec les dispositions du Scot. Les anciens vergers doivent être préservés selon les prescriptions du SCOT et de la politique environnementale de la CCG en lien avec le syndicat du Vuache

- **Courrier en date du 2 juillet de maître Fiat Sandrine représentant l'indivision GENOUD - PRACHEX**

Avis défavorable à une augmentation au-delà de ce qui est déjà prévu au projet de PLU

3. Informations Urbanisme

N° dossier	Demandeur	Date dépôt	Courte description du projet	Liste parcelles
CU				
CU18H0008	SCP GABARRE- BRUGO-AUGEROT- BESSON	08/06/2018		ZK0063
CU18H0009	SCP PISSARD BOREY BARTHELET	20/06/2018		ZK0121, ZK0145, ZK0122, ZK0134
CU18H0010	SCP PISSARD BOREY BARTHELET	11/07/2018		ZH0020
DP				
DP18H0006	DUTOIT	02/07/2018	Nous souhaitons transformer un espace bureau en appartement au 1er étage du bâtiment. Nous logerons dans cet appartement un artisan dont le local est attenant au rez de chausse	ZH0189
DP18H0007	LAMARLE	03/07/2018	Clôture du terrain en périphérique par un grillage simple torsion hauteur 1m60 x 112m	ZH0171

4. Vote des tarifs services périscolaires

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs des services périscolaires suite au retour des quatre jours à l'école.

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **Fixe les nouveaux tarifs des services périscolaires selon le tableau ci-dessous ;**

		Garderie matin	Cantine	Pause Cartable	Activités et Aide aux devoirs
	tranche	Tarif			
A	0-600	0,70	4,00	1	1,40
B	601-1000	1,00	5,00	1,35	1,80
C	1001-1500	1,20	6,20	1,60	2,10
D	1501-2000	1,30	6,50	1,70	2,40
E	>2001	1,40	6,80	1,80	2,60

5. Attribution marché de travaux extension de l'école

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le retour des offres analysées dans le cadre de l'extension de l'école.

N° LOT	Lots	Offre analyse	Propo PSE	Total		Décision
01	terrassement vrd	70 910,40		70 910,40	BESSON	Attribution
02	démolition - gros œuvre	164 988,04		164 988,04	TRINDADE	Attribution
03	charpente - couverture - bardage					Demandes complémentaires
04	étanchéité - protection	29 343,99	3543,49	32 887,48	SOPREMA	Attribution
05	serrurerie - métallerie					Déclaration sans suite
06	menuiseries aluminium - occultation					Reconsultation
07	menuiseries intérieures	42 000,00		42 000,00	BOUVIER FRERES	Attribution
08	agencement					Demandes complémentaires
09	cloisons - doublages - faux-plafonds	47 000,00	2 340,00	49 340,00	SNPI	Attribution
10	carrelage - faïence	20 313,55		20 313,55	HAUT BUGEY	Attribution
11	sols souples	7 688,45		7 688,45	CONTIN	Attribution
12	peinture intérieure et extérieure					Reconsultation par devis
13	chauffage sanitaire ventilation					Reconsultation
14	courants forts - courants faibles	39 646,00		39 646,00	GRANCHAMP	Attribution
15	équipement de cuisine	13 580,00	?	13 580,00	CUNY	Attribution mais attente pour la notification

Le Conseil Municipal après discussions valide les candidatures.

6. Attribution du marché restauration scolaire

Suite aux diverses réunions dans le cadre du Groupement de Commandes avec Valleiry pour le marché de fournitures de repas pour la restauration scolaire, Monsieur Michel BARROYER, titulaire de la Commission d'Attribution des Offres, informe les membres du Conseil que l'entreprise Mille et Un repas a été retenue.

7. Ouverture du poste d'animateur périscolaire

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 7 novembre 2017 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent d'animation ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'agent d'animation à temps non complet, à raison de 15/35^{èmes} (temps de travail annualisé)
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : animation, surveillance et encadrement des enfants pendant les services périscolaires (garderies et cantine) et rangement des locaux à la fin du service.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

- la modification du tableau des emplois à compter du 03/09/2018

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet d'agent d'animation au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe relevant de la catégorie

hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints d'animation à raison de 15 heures (*durée hebdomadaire de travail annualisée*).

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Accepte la création d'un emploi permanent d'Adjoint Animation 2^{ème} Classe

8. Acquisition terrain pour projet de stationnement Vert Pré

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est proposé d'acquérir une partie de la parcelle de Monsieur Léon DUVAL situé face au lotissement Le Vert Pré afin de pouvoir créer des places de stationnements le long de la route.

Un avis a été demandé à France Domaine afin de pouvoir fixer un prix au m². France Domaine estime à titre indicatif que les parcelles situées en zone agricoles sont estimées en moyenne à 1,20€ le m².

Le Conseil propose de rencontrer Monsieur Léon DUVAL lors de la Commission PLU afin de convenir d'un prix d'achat.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Jocelyne COINDET	Marianne BAYAT-RICARD	Michel BARROYER
Jean-Luc ROTH	Léon DUVAL	Stéphane ROZE
Mélanie MÜLLER-CARRILLAT	Patricia COLIN	